

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. 18f. » 24f. »
Six mois. 10 » 15 »
Trois mois. 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* :

La France entière sera profondément touchée des remerciements que l'Angleterre vient de voter, par acclamation, au général Canrobert et à notre armée, à l'amiral Hamelin et à notre marine, pour leur vaillante coopération et leur cordiale assistance dans la guerre d'Orient.

A cette solennelle manifestation, jusqu'ici sans exemple, des sentiments d'un grand peuple envers son loyal allié, la France a déjà répondu par son admiration pour la brillante valeur de l'armée et de la flotte anglaises. Elle a vivement applaudi aux éloges que nos généraux en chef, après les batailles de l'Alma, de Balaklava et d'Inkermann, ont donnés à l'intrépidité de lord Raglan et de ses troupes. Les deux peuples, comme les deux armées, se sont rendu la plus franche, la plus cordiale justice. Tandis que leurs marins et leurs soldats luttent de courage et de dévouement, les deux nations semblent rivaliser de générosité pour se faire l'une à l'autre la plus belle part dans la gloire acquise en commun. Rien n'est plus propre à resserrer leur alliance que l'échange de ces nobles sentiments, rien ne peut mieux assurer les sympathies et le concours de tous les peuples civilisés, et hâter le triomphe définitif de la sainte cause qu'ils défendent.

Des sommes considérables ont été offertes aux ministres de la guerre et de la marine pour les blessés de la flotte et de l'armée d'Orient. — Tout en appréciant le sentiment patriotique qui a dicté ces offres généreuses, ces ministres n'ont pas pu les accepter.

C'est à la fois le devoir et le privilège du pays tout entier de rémunérer les services de ceux qui versent leur sang pour lui : telle est la pensée de l'Empereur, et le Gouvernement de Sa Majesté n'a reculé et ne reculera devant aucun sacrifice pour acquitter pleinement cette dette sacrée.

Les mêmes ministres ont reçu aussi de nombreuses offres d'objets destinés à améliorer le bien-être de nos troupes ; ces dons, d'un caractère tout autre que les premiers, ont été acceptés avec reconnaissance. Bien que les magasins de l'Etat soient largement pourvus, et que de nouvelles commandes soient faites chaque jour pour entretenir nos appro-

visionnements, il est des choses qu'on ne saurait avoir en trop grande quantité, telles que couvertures, linge, charpie, etc., et les dons de cette nature seront toujours reçus avec gratitude. Les ministres de la guerre et de la marine saisissent cette occasion pour adresser des remerciements aux Préfets de la Loire-Inférieure, de la Seine, et autres, qui ont pris l'initiative à cet égard. (*Moniteur*.)

Nous trouvons dans l'*Univers* une lettre de Rome annonçant la nouvelle suivante dont nous n'assurons pas la responsabilité :

» Dans la matinée du 14, une dépêche télégraphique de Paris a transmis l'ordre de faire partir la 2^e batterie du 8^e régiment d'artillerie. La moitié de ce corps se mitra en route le 20, avec la moitié du régiment de dragons, dont nous avons annoncé par méprise le départ. L'autre moitié partira le 22, avec le reste des dragons. Ces forces prennent la voie de terre, et elles ne connaîtront leur destination définitive que sur la route. Il y a même des personnes qui rapportent qu'au lieu de rentrer en France, elles pourraient bien être dirigées vers l'Autriche, pour se rendre par terre dans les Principautés. On ne tardera pas à savoir ce qu'il a de fondé dans ce bruit, dont le traité du 2 décembre rend au moins possible la réalisation. »

Nous avons reçu par le *Times* le texte du message du président des Etats-Unis, adressé au Congrès le 4 décembre et apporté en Europe par le steamer le *Canada*.

L'excessive étendue de ce document ne nous permettant pas de le reproduire en entier, nous rapporterons aujourd'hui les termes dans lesquels le président Pierce rend compte au Congrès des rapports existants entre la France et les Etats-Unis :

« La France a été pour les Etats-Unis, lors de leur lutte pour l'indépendance, une alliée dont les secours ont été prompts et efficaces. Depuis ce temps jusqu'à ce jour, à part quelques légères interruptions momentanées, des relations cordiales d'amitié ont existé entre les gouvernements et les peuples des deux pays. Ces sentiments de bienveillance, également chers aux deux nations, ont amené des relations sociales et commerciales étendues, qui, je l'espère, ne seront interrompues ou arrêtées par aucun événement accidentel d'un caractère en apparence désagréable.

» Le consul français à San Francisco a été, il y a peu de temps, amené devant une cour de district des Etats-Unis, par procédé compulsoire, pour témoigner en faveur d'un autre consul étranger, en violation, ainsi que le gouvernement français l'entend, des privilèges que lui assure notre convention consulaire avec la France. N'y ayant rien dans cette affaire qui pût impliquer aucun manque de respect envers la France ou son consul, des explications ont été données, qui, je l'espère, seront considérées comme satisfaisantes.

» Subséquentement un malentendu s'est élevé sur ce que le gouvernement français aurait, à ce qu'il paraît, interdit brusquement au ministre américain en Espagne de passer par la France pour se rendre de Londres à Madrid. Mais ce gouvernement a désavoué nettement toute intention de dénier le droit de passage au ministre des Etats-Unis ; et, après des explications à cet effet, celui-ci a repris son voyage, et est actuellement arrivé en Espagne, après avoir traversé la France. »

Ce message, dit le *Times*, est considéré à Washington comme un document excessivement doux.

On parlait de M. Brigham comme devant être réélu président du Sénat.

On lit dans l'*Univers* :

Nous publions avec plaisir la lettre suivante, dans laquelle M. Rapetti traite avec distinction un sujet digne des réflexions de tous les hommes politiques, et particulièrement cher à nos lecteurs :

AU RÉDACTEUR EN CHEF DE L'*Univers*,

Monsieur le Rédacteur,

L'*Univers* est le seul journal dans lequel on soit en droit de parler de la Pologne ; seul, en effet, l'*Univers* n'a jamais désespéré de cette grande cause ; seul, il n'a jamais fait des malheurs de cette nation un thème de déclamations révolutionnaires ; seul, il n'a jamais flâté les illusions et les erreurs des hommes justement vaincus devant Dieu ; seul, enfin, il est en état d'apprécier les rapports qui rattachent la résurrection et le triomphe de la Pologne à un raffermissement de l'influence catholique en Europe.

Permettez-moi de profiter un moment de l'heureuse liberté que vous savez réserver à la défense des idées saines, pour entretenir vos lecteurs de l'opuscule d'un proscrit : *La Pologne parmi les Sla-*

FEUILLETON

LES DEUX PERLES.

I.

Le soleil baissait. Juliette, accoudée sur la fenêtre, oontemplait le couchant à travers les grands arbres du jardin. Un rayon glissait sur ses cheveux noirs et les illuminait d'une teinte rougeâtre.

Le vieux Falcone, assis sur le divan, contemplait Juliette.

Bientôt l'ombre monta insensiblement jusqu'à la pointe des feuillages, et la dernière lueur du ciel s'éteignit.

Alors la jeune fille se retourna vers son père et lui tendit la main.

— Que tu es belle, ma Juliette ! dit Falcone en l'attirant vers le piano. Mais à quoi rêves-tu ce soir ? à Venise ? Joue-moi une de ces fantaisies que chantent là-bas nos pêcheurs de l'Adriatique.

Les longs doigts de Juliette essayèrent quelques souvenirs italiens ; mais son esprit n'était point au passé. Peu à peu, ses mains distraites s'agitant sous son impression du moment, elle improvisa une sorte de pastorale d'abord simple et large, puis brillante et enflammée, et qui se perdit en mineur, comme le *Dernier Soupir de Weber*.

— Mais, dit Falcone, c'est un soleil couchant que vous venez de faire là...

— Peut-être... Pourquoi le son ne correspondrait-il pas à la couleur ? On dit bien qu'une peinture est harmonieuse ; pourquoi la musique ne peindrait-elle pas la lumière et l'ombre ? N'est-ce point votre avis, cher maître ? ajouta Juliette en souriant.

— Il est vrai, dit le musicien enthousiaste, et je ne serais guère embarrassé pour chanter des paysages. Les notes ont, en effet, une couleur dans mon imagination : il y en a qui me semblent rouges et flamboyantes, d'autres pâles et ternes. Il y a certainement des tons lumineux et des tons sombres en musique comme en peinture, et nous devrions prendre au langage du peintre des mots et des images, comme le peintre en prend à la langue musicale. Tous les arts sont analogues. La poésie nous emprunte le rythme ; la danse nous emprunte la mesure. La musique, Juliette, c'est l'art divin par excellence, l'art complet. Les Grecs appelaient *musique* l'ensemble de tous les arts, même de cet art aujourd'hui perdu, si ce n'est peut-être en Italie, d'exprimer la beauté poétique par l'attitude, le geste et le mouvement. Oh ! que je suis heureux d'avoir fait de toi une grande artiste, comme je l'avais promis...

— A quoi bon, cependant ? soupira Juliette, pensive...

Le vieux compositeur, sans répondre, se mit à marcher vivement d'un bout à l'autre du salon. Sa haute taille, un peu courbée d'habitude, s'était redressée ; de temps en temps, par une brusque saccade, il secouait

en arrière sa chevelure grise ; ses yeux creusés par la méditation, scintillaient dans l'obscurité.

Après quelques minutes de cette promenade fiévreuse, il se rapprocha de Juliette avec émotion, et l'enlaçant de ses bras :

— Est-ce que l'art ne te suffit plus ? dit-il ; est-ce que tu n'es pas aussi heureuse que ton père, ma Juliette bien-aimée ? Si tu savais quelles joies tu as versées dans mon cœur depuis que tu es au monde ! Quand toute petite, blottie au fond d'une barque, bien près de moi, tu écoutais les flots sonores, moi j'admirais l'expression de ton visage à ce premier éveil du génie. Puis, quand la voix de jeune fille a traduit tes fraîches inspirations, tu me révélas des harmonies mystérieuses, ignorées des plus savants maîtres. Car, c'est toi, Juliette, qui as créé tant de compositions originales que l'Italie nomme des chefs-d'œuvre. Moi, je n'ai fait qu'écrire dans notre langue chiffrée la musique de tes sentiments. Si quelque gloire s'attache au nom de Falcone, en Italie, c'est toi...

— Oh ! mon père, interrompit Juliette en passant sa belle main sur le front du vieillard, que parlez-vous de gloire et de génie à un enfant qui chante comme un oiseau dans les bois. J'aime notre art avec passion ; mais c'est vous que j'aime dans l'art que vous m'avez enseigné. Si vraiment, je suis bien heureuse ! heureuse surtout par l'affection dont vous entourez ma vie. Ma mère, que je n'ai point connue, n'aurait pas eu plus de ten-

ves et ses Rapports avec la question d'Orient, par Joseph Reitzenheim (1).

M. le comte de Reitzenheim a consacré les tristes loisirs que lui fait l'exil à présenter dans quelques pages éloquentes une proposition qui, d'après l'auteur, est l'unique solution possible des difficultés de la situation actuelle.

On devine tout d'abord quelle est cette solution ; il s'agit du rétablissement de la Pologne. Mais à cette proposition, développée avec une certaine originalité, l'auteur en ajoute d'autres, et l'on n'aurait pas une idée suffisante du livre important de M. de Reitzenheim, si nous n'entrions pas ici dans quelques explications.

Il est, en dehors du monde latin, anglo-saxon et german, tout un monde ; c'est l'ensemble des peuples slaves. Des causes difficiles à préciser n'ont laissé nulle part à ces peuples ce que les Allemands appellent l'autonomie. Mais, divisés et soumis à des dominations étrangères, les Slaves n'ont rien perdu de leur force ; laboureurs, soldats et poètes, ils ont, pour se conserver et se régénérer sous toutes les oppressions, ces trois dons divins : le travail, le dévouement, la croyance. A ne les considérer que sous l'aspect d'une de leurs qualités, la valeur guerrière, on trouve que, malgré leur défaut d'indépendance et de cohésion nationale, les peuples slaves ont toujours exercé une influence principale et décisive dans toutes les grandes mêlées de l'Europe ancienne et moderne ; ces peuples ont été et sont encore, sous le rapport militaire, une des grandes puissances de notre continent européen.

Or, dans les circonstances actuelles, si un conflit général devient imminent, quel sera le rôle de cette force guerrière qui ne s'appartient pas, qui est toujours aux mains de quelque pouvoir étranger : la Prusse, l'Autriche, la Turquie, la Russie ?

Il n'est pas nécessaire de démontrer ce qui est à la connaissance de tout le monde. Parmi les Etats qui disposent des parties démembrées de l'élément slave, un seul est en possession de le soulever partout et de le mettre partout en action ; et cet Etat, il serait superflu de le prouver, est celui qui, slave lui-même, du moins par origine, détebant les provinces les plus étendues de la Pologne, semble ne devoir reculer devant aucun expédient pour réaliser son projet d'une domination universelle.

C'est la Russie qui est appelée à conjurer en sa faveur toutes les énergies des peuples slaves. Et il n'y a plus à cet égard de mystère dans la politique des Romanow ; cette politique, qui dit aux rois : « Je suis la garantie et la stabilité, » sait aussi murmurer à l'oreille crédule des peuples asservis : « Je suis la délivrance. »

Il y a, pour la Russie, deux sortes de croyants et de conspirateurs ; les diplomates entichés des maximes de la raison d'Etat, et puis des rêveurs, plus ou moins innocents, de liberté politique et de renouveau sociale.

C'est au moment même de la réunion de la célèbre conférence de Bamberg, qu'un des chefs du communisme allemand publiait une brochure pour recommander aux vœux et à la complicité des révolutionnaires intelligents le triomphe de la Russie contre la France et l'Angleterre.

(1) 4 vol. in-8°, à Paris, chez Ledoyen ; à Leipsick, chez Franc.

Quelles sont pour l'Europe les conséquences de la position extraordinaire dans laquelle elle se trouve placée ? Ces conséquences, il faudrait surtout les demander à un prochain avenir, si notre prudence et notre énergie devenaient incapables de les prévoir et de les conjurer. Mais dès ce jour on peut dire, par ce qu'elles sont, ce qu'elles peuvent être.

Déjà l'Allemagne tout entière et les Etats qui l'avoisinent au nord et au midi ont cessé, en quelque sorte, de s'appartenir ; ils n'obéissent pas à l'impulsion de leurs sentiments, à la loi de leurs intérêts, de leur raison, de leur volonté.

Certes, le danger qui menace l'Europe n'est pas inévitable, et il est toujours au pouvoir de la prudence humaine d'en arrêter le progrès. Seulement, épargnons-nous tout d'abord une illusion qui se présente trop naturellement à l'esprit. Ce qui réduira la Russie, et par quoi elle cessera d'être redoutable, ce n'est pas uniquement une défaite, si définitive qu'on la suppose, à Cronstadt et à Sébastopol. Privée tout d'un coup de ses moyens réguliers de résistance et de lutte, ramenée à sa condition primitive de nation slave, réfugiée dans le désert inaccessible de ses steppes sauvages, la Russie ne sera pas vaincue. Alors les peuples seront appelés ; des promesses étranges erreront par les campagnes, le sol de l'Allemagne sera profondément ému, partout la révolte s'apprêtera.

Ce n'est pas une victoire dans la mer Noire et sur la Baltique qui domptera définitivement la Russie, maîtresse de la Pologne. Pour désarmer réellement cette puissance, il faut lui dérober les prétextes d'affranchissement qu'elle est à la veille de faire jouer devant l'impatience des peuples. Il faut aller au-delà de ce besoin inextinguible de droit et de liberté, qui est la punition et la vengeance de Dieu, quand il n'est pas la satisfaction et l'honneur des hommes réunis en société.

Pourquoi l'Allemagne est-elle interdite dans sa force et dans sa haute raison ? Pourquoi hésite-t-elle entre sa vocation souveraine et le mot d'ordre qu'elle reçoit de l'autocratie de Saint-Petersbourg ? C'est que les peuples slaves l'embarrassent, et qu'elle a beaucoup à craindre d'une revendication générale de leur indépendance, que provoquerait et dirigerait elle-même la Russie. Pourquoi la France et l'Angleterre interrompent-elles, pour prendre leurs armes, le cours glorieux de leurs travaux pacifiques ? C'est qu'une crise est désormais devenue imminente entre les indécisions de l'Allemagne et les inflexibles projets de la Russie. Pourquoi tout est-il ainsi trouble, incertitude, péril urgent dans le monde de la civilisation ? C'est que, il n'y a pas un siècle encore, un attentat de lèse-humanité, toléré par le reste de l'Europe, livra, comme un troupeau, un peuple à la convoitise de trois Etats. Il y a dans le crime d'inevitable fatalité : de 1775 à 1848, l'histoire des parties démembrées de la Pologne est pleine des renaissants périls auxquels ont été condamnés les trois Etats copartageants, et qu'ils ont eux-mêmes follement suscités. Les trois Etats ont eu pour punition la nécessité même dans laquelle ils se sont placés de consommer cette œuvre impossible ; la suppression du droit et de la vitalité d'un peuple chrétien.

L'expiation est-elle enfin accomplie ? C'est à notre temps peut-être qu'il appartient de répondre à cette

question. Pour nous, dans l'attente où nous sommes d'une solution favorable, il nous est impossible de ne point voir surgir une ère de réparation, et nous en avons pour avant-coureurs, entre autres signes, l'apparition d'un de ces écrits où un exilé, parlant sans haine des maîtres de sa patrie, leur demande, au nom de leur propre salut, de mettre eux-mêmes un terme aux fatalités d'une politique désastreuse pour tous.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des propositions développées par l'auteur de la *Pologne parmi les Slaves et ses rapports avec la question d'Orient*. Qu'il nous suffise de dire qu'observateur intelligent des conditions d'existence de la Prusse et de l'Autriche, M. de Reitzenheim ne réclame pas de ces deux puissances des sacrifices difficilement compatibles avec le soin de leur conversation, en qualité de grands Etats. S'il se montre sans ménagements, c'est uniquement envers la Russie. Nous ajouterons, pour exprimer l'idée la plus générale de l'ouvrage de M. Reitzenheim, que cet auteur, dont nous n'approuvons pas tous les projets de remaniement territorial, propose de faire de l'ensemble des peuples slaves comme une Confédération, dont une partie demeurerait sous la tutelle de l'Autriche, de la Prusse et de la Turquie, et dont l'autre, restituée à son indépendance souveraine, constituerait de nouveau entre la Russie et l'occident de l'Europe cette barrière infranchissable qui, deux fois déjà, a préservé la chrétienté de la double invasion des Tartars et des Turcs.

Que l'Autriche, la Prusse, la Turquie soient clémentes et justes pour les provinces slaves irrémédiablement détachées de la mère-patrie, et les promesses de la Russie n'auront plus d'appât pour agiter et tromper les besoins de liberté d'une race d'hommes aisément satisfaits des avantages d'une administration patriarcale.

Que l'Europe surtout affranchisse la Pologne ; et l'Allemagne, débarrassée des intrigues et des dangers qui l'obsèdent de trop près, rentrera avec la toute-puissance de son génie, dans le mouvement de la civilisation européenne, et la France, comme l'Angleterre, rassurées sur l'avenir des générations, appartiendront pleinement à la féconde émulation de leurs travaux pacifiques ; et la Russie elle-même, cessant d'être tentée par l'ambition chimérique de prévaloir sur des nations qui ne lui sont pas inférieures et qui ne sont pas en décadence, consacra au développement réel de sa grandeur intérieure l'effort et les ressources d'un peuple qu'elle épaisse et tourmente dans la vaine et désastreuse poursuite d'une domination universelle.

C'est là, en quelques mots du moins, ce qu'entreprend de prouver l'auteur de *La Pologne parmi les Slaves*. Et, il faut le reconnaître, les événements semblent vouloir faire de quelques-unes des propositions de cet auteur autant de prophéties.

Pour nous, en voyant ainsi concourir à un même résultat et la force des choses et les vœux ardents des esprits mêlés aux combats du siècle, ce que nous devons surtout constater, c'est qu'il plaît à la Providence de faire de la réparation du plus grand attentat de lèse-humanité qui souille les pages de l'histoire moderne, le salut même de l'Europe, de la civilisation, du progrès du monde. Ainsi, tout est adorable sous la main de Dieu ; ce qu'il met dans

dresse. Si j'avais eu des sœurs, je n'aurais pas trouvé en elles plus de douce familiarité. Vous êtes toute ma famille, et je vous aime à la fois comme mon père, comme si vous étiez ma mère et ma sœur, comme mon maître que vous êtes, et comme mon meilleur ami.

Falcone sentit des larmes rouler sur ses joues osseuses. A son tour, il alla regarder par la fenêtre le ciel, où paraissaient alors quelques étoiles entre des groupes de nuages pomelés.

Pendant ce temps-là, Juliette avait allumé les bougies dans des candelabres d'acier fixés au cadre d'un vieux miroir de Venise. Son image, un instant réfléchie dans la glace, rappelait les portraits des Italiennes illustrées par le Veronèse ou le Titien.

La beauté de Juliette n'était pas très-régulière. Son front droit s'appuyait sur les arcs de sourcils un peu durs, à côté des veines azurées qui couraient de ses tempes jusqu'à la naissance des cheveux, relevés en gerbe et roulés derrière la tête. Sa bouche, assez grande, se creusait aux deux coins des lèvres, comme pour y cacher la finesse de la physionomie. Son col superbe portait ces lignes horizontales et circulaires que les anciens appelaient le collier de Vénus. Falcone prétendait reconnaître à ce signe infallible, une imagination vocale privilégiée, et il affirmait que tous les chanteurs fameux ont le col ample et richement modelé.

A première vue, Juliette était froide et peu commu-

nicative ; mais quand elle parlait, une éloquence naturelle animait tous ses traits. Quand elle riait, ses dents éclairaient son visage. Quand elle regardait, ses yeux pénétraient jusqu'au fond de l'âme, et son vieux père se sentait magnétisé par une puissance supérieure.

Falcone, cependant, était un homme d'un rare caractère. Tout chez lui annonçait l'énergie des passions et une volonté que sa sensibilité seule pouvait faire céder. Sur son front grimant en arrière par une ligne abrupte, il avait quelquefois le regard d'un enfant, quelquefois une flamme sauvage. Ses narines mobiles donnaient une expression fougueuse à son nez aquilin. Il était maigre, élancé, métallique, et quand il remuait les bras, on croyait entendre le cliquetis de ses os. Mais sa tournure était pleine de majesté, son geste franc et irrésistible. Esprit bizarre, cœur exalté, il tenait de l'artiste et de la femme, du héros et de l'aventurier. Peut-être avait-il beaucoup souffert ; sans doute, il avait beaucoup aimé. La violence de son tempérament, la sagesse de son expérience, l'ambition et le désintéressement, la fierté ou l'abnégation, la ténacité ou la faiblesse, une indépendance excessive et la plus généreuse bonté, le gouvernaient tour-à-tour. Son fanatisme, pour l'art et pour Juliette demeurait seul et toujours inébranlable au milieu des orages de ce caractère si douloureusement contrasté.

Juliette, comme Falcone, avait le teint foncé des Ita-

liens ; mais la nuance de sa peau, légèrement ombrée, n'approchait pas des vigoureuses touches brunes qui accentuaient le visage du vieux maestro. Cependant, lorsqu'elle se parait de fleurs, devant la glace de Venise, elle disait tout enjouée à son père :

— Comme votre fille vous ressemble ! Notre sang a la même couleur méridionale.

— Oui, répondit Falcone, tu me ressembles comme le marbre ressemble au bronze florentin.

Ce soir-là, Juliette n'était pas gaie, tourmentée d'une vague inquiétude, elle ne voyait même plus ses bouquets de fleurs dans des vases du Japon ni toutes les raretés dont elle s'était plu à orner le petit salon d'étude affectionné de Falcone.

A la lumière des bougies, cet intérieur était pourtant délicieux. Il y avait là de petits camées antiques, des statuettes de la Renaissance, de vieux tableaux un peu enfumés, mais d'un grand style, des faïences italiennes, quelques instruments de musique des temps primitifs, de nobles manuscrits à reliure ciselée, des coupes de forme élégante et mille curiosités que son père avait recueillies dans les pays des arts. Il y avait, au-dessus du piano un portrait de Pergolèse, et autour de l'illustre initiateur, tous les maîtres de l'harmonie, Haydn et Gluck, Mozart et Beethoven, Cimarosa et Rossini, hommage rendu par Falcone au génie divers de toutes les nations. (La suite au prochain numéro.)

le châtement, ce n'est jamais qu'un avertissement. La prudence humaine, tombée en faute, vient-elle à s'humilier ? Nul ne peut dire combien sont magnifiques et toutes-puissantes les assistances et les récompenses toujours attachées au moindre signe de repentir, au premier acte de conversion!

Je constaterai encore une autre vérité, c'est qu'il y a grand plaisir à écrire dans un journal où l'on peut tout à son aise, parler de Dieu, de sa justice et de sa bonté; cette satisfaction, vous me l'accordez en ce moment, Monsieur le Rédacteur en chef, et je vous prie de vouloir bien agréer, avec l'expression de toute ma reconnaissance, l'hommage de ma considération la plus distinguée.

Paris, 28 novembre 1854. RAPETTI.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Nous empruntons les dépêches suivantes aux feuilles anglaises :

Sébastopol, 13 décembre. — « Il ne s'est passé rien d'important depuis les derniers avis. Nous sommes heureux d'annoncer que le temps était devenu plus beau. — L'armée d'Omer-Pacha débarquera, dit-on, à Eupatoria ou à Vieux-Fort, pour intercepter les renforts et approvisionnements envoyés à l'armée russe devant Sébastopol. La route de Simphéropol à Sébastopol est à 30 milles environ de la côte. »

On prépare à Constantinople 100,000 planches destinées à faire des baraques à l'armée de Crimée. (Globe.)

Vienne, mardi soir. — « Une dépêche d'Odessa dit que la panique règne dans la ville. La garnison est affaiblie par les détachements envoyés en Crimée. Toutes les maisons de commerce sont fermées. Quelques familles sont parties pour l'intérieur de la Bessarabie, d'autres pour l'Ukraine. On s'attend à voir arriver les troupes d'Omer-Pacha, et à un bombardement par les flottes alliées. Plusieurs vapeurs ennemis sont en vue. »

Galacz, 15 décembre. — « L'événement suivant a produit une sensation fort vive. Un détachement de Cosaques a passé le Pruth en présence des trou-

pes antrichiennes, a détruit les approvisionnements de paille et de foin qui avaient été préparés pour l'armée antrichienne, en Moldavie. (Standard.)

Trieste, mercredi 20 décembre. — « Les nouvelles de Constantinople, du 11, portent que l'amiral turc a reçu l'ordre de conduire 4 frégates dans la mer Noire. Omer-Pacha refuserait, dit-on, de subordonner ses opérations à une direction étrangère. Hier, 6,000 hommes de troupes françaises sont partis pour la Crimée, 2,000 vont aussi partir prochainement. — Havas. »

EXTÉRIEUR.

GRÈCE. — L'on mande d'Athènes, à la date du 15, que le lendemain devait avoir lieu l'ouverture des chambres grecques; le discours royal était attendu. Le choléra a disparu d'Athènes. C'est M. Mavrocordato qui fait l'interim du ministère de l'intérieur, dont le titulaire a été révoqué par suite d'un désaccord concernant le préfet de police. — Havas.

HOLLANDE. — La Haye, mercredi 20 décembre. « Le budget provisoire de la marine a été adopté à l'unanimité par la seconde chambre des Etats-Généraux. Le chapitre des voies et moyens a été également adopté, à la majorité de 47 voix contre 13. »

Le ministre des finances a renouvelé ses déclarations sur la suppression des droits d'accise concernant le seigle. Cette suppression sera proposée à la chambre, après sa rentrée, si les circonstances politiques qui affectent le pays sont les mêmes qu'aujourd'hui.

La chambre s'est ensuite ajournée au 13 février prochain. — Havas.

ITALIE. — Rome, 14 décembre. — La nouvelle de la signature d'un traité entre l'Autriche et les puissances occidentales a produit à Rome l'impression la plus favorable; on y voit la garantie la plus forte que, dans les circonstances critiques où se trouve aujourd'hui l'Europe, la sagesse des souve-

rains peut offrir à la sécurité extérieure et intérieure des différents Etats. (Moniteur.)

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, 17 décembre. — « La proposition qu'a faite le ministre des finances, d'élever le prix du sel de 25 à 44 copecks, a été acceptée par le Czar, comme étant une mesure financière avantageuse. » (Express.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'amiral Hamelin à M. le Ministre de la Marine. Montézuma, Kamiesch, 7 décembre 1854. — « Hier, une frégate et une corvette russes sont sorties de Sébastopol et se sont dirigées à toute vitesse vers la baie de Streletka. — La Mégère, mouillée en avant-garde, a échangé des coups de canon avec ces deux bâtiments, qui ont été reçus à l'entrée de Streletka par deux avisos mouillés dans cette baie. A l'approche d'une frégate anglaise, que suivaient trois autres frégates anglaises et françaises, l'ennemi a rebroussé chemin et est rentré en toute hâte dans Sébastopol. Aucun boulet russe n'a atteint nos navires, ni la gauche de nos troupes campées à Streletka. » — Havas.

Le Journal pour rire vient de publier un Album remarquable par le talent, la verve et le comique dont il est rempli; c'est une excellente charge des Parisiens dont les Parisiens sont les premiers à rire, car elle est faite avec autant de goût que de vérité. Cet Album est donné aux abonnés du Journal pour rire, pour une somme très-modique, aussi se vend-il à très-grand nombre.

BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 94 40.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 75.

BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 94 25.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

TERRAIN POUR BATIR, nommé l'ILE-D'OR,

Situé sur la route de Saumur à Saint-Lambert, commençant à l'Embarcadere, puis en suivant tout le long de la Gare.

On vendra par lots de la contenance qu'on souhaitera.

S'adresser, pour traiter, à M. PONNEAU, rue Royale. (713)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

Par Adjudication,

Le dimanche 31 décembre 1854, à midi, au château de Boumois, commune de Saint-Martin,

Par le ministère de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

LES BIENS

Ci-après désignés,

Détachés du DOMAINE DE BOUMOIS, Situés commune de Saint-Martin-de-la-Place.

1^{er} LOT. — Une pièce de terre, dite le Pré-des-Folies, au canton de l'Aunay, contenant 88 ares 76 centiares, joignant MM. Rivain, Thuau, Leger, Hudeault et M^{me} Toché, et le chemin des Folies. — 130 pieds d'arbres.

2^e LOT. — Une pièce de terre et pré, au lieu dit le pré des Boires-Lambault, contenant 1 hectare 96 ares 75 centiares, joignant MM. Boucault, Léger et Bonnemère. — 200 pieds d'arbres.

3^e LOT. — Une autre pièce de terre, appelée le Pré-Maillet ou Clos-Leger, contenant 2 hectares 16 ares 17 centiares, joignant les héritiers Salmon, M. Dumest, et un chemin. — 140 pieds d'arbres.

4^e LOT. — Un autre morceau de terre, appelé le Pré-des-Boires, contenant 27 ares 90 centiares, joignant MM. Trottonin, Saillant et Bellanger.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (663)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

12,000 FR. A PLACER

En totalité ou par parties,

Sur hypothèque;

3,000 fr. } à donner à rente viagère.
2,000 fr. }

S'adresser à M^e DION. (714)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A VENDRE

En plusieurs lots,

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur, le dimanche 24 décembre 1854, à midi.

1^o BIENS RURAUX.

ART. 1^{er}.

La métairie des Patureaux, située commune de Villebernier, consistant en logements de fermier, grange, écurie, cellier, pressoir, toit à porcs, bâtiments de maître, cour, jardin, terre labourable affilée de ceps, d'arbres fruitiers et d'étaux, près, le tout contenant 15 hectares 63 ares 64 centiares.

Cette ferme produit environ 1,700 francs.

Elle est affermée depuis 36 ans, au même fermier, pour le même prix.

ART. 2.

1^o Vingt-sept ares cinquante centiares de terre, situés au canton des Champs-Pillés, commune de Villebernier, joignant MM. Couzineau.

2^o Trente-trois ares de terre, affilés d'arbres, situés au même canton, joignant les mêmes et Pasturel.

3^o Seize ares cinquante centiares de terre, situés au même canton.

4^o Un morceau de terre labourable, affilé d'étaux, contenant quarante-huit ares, situé au Champ-Morin, dite commune, joignant Lambault.

Ces quatre articles de domaine sont affermés ensemble 135 francs.

ART. 3.

Vingt-deux ares de terre, situés commune de Villebernier, affermés verbalement aux époux Buzard.

2^o RENTES FONCIÈRES.

ART. 4.

1^o Une rente annuelle et perpétuelle de trente-six francs, deux kilogrammes de beurre et deux poulets; hypothéquée sur un immeuble situé à Villebernier.

2^o Une autre rente foncière, annuelle et perpétuelle de vingt-quatre francs, deux poulets et un kilogramme de beurre, hypothéquée sur un immeuble situé même commune.

3^o MAISON A SAUMUR.

ART. 5.

Une maison, située à Saumur, rue du Presbytère, derrière l'église de Nantilly, composée d'un salon, salle à manger, office, cuisine, cour, jardin, chambres hautes, greniers, vastes caves, hangar, bûcher et autres servitudes.

Cette maison était occupée dernièrement par M^{me} veuve Camus.

On pourra traiter avant l'adjudication en s'adressant aux héritiers CAMUS, ou à M^e DION, notaire à Saumur.

On donnera les plus grandes facilités pour le paiement du prix. (583)

Etudes de M^e DUTERME, notaire à Saumur, et de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le jeudi 28 décembre 1854, à midi,

DE

TROIS MAISONS,

Sises à Saumur:

L'une, rue d'Orléans, occupée par le sieur Taugourdeau, mise à prix à 11,000 francs;

Une autre, rue du Portail-Louis, occupée par M. Pichard, mise à prix à 8,300 francs;

Et la 3^e, dans la même rue, occupée par M. Popinet, mise à prix à 6,500 francs;

Et de 47 ares 63 centiares de QUETIER, sis sur la levée d'Enceinte, mis à prix à 800 francs. (693)

A LOUER

MAISON et JARDIN, avec cave, situés au Petit-Pay.

S'adresser à M. MAIGNAN, Théodore, qui occupe la maison. (715)

A VENDRE

Un beau FUSIL, à deux coups, à piston, et un CHIEN couchant, de trois ans.

S'adresser à M. LEBOS, hôtel des Trois-Pigeons, à Saumur. (716)

A VENDRE

PLUSIEURS BARRIQUES DE VIN ROUGE, récolte 1853.

S'adresser au château de Salvart, commune de Neuillé, près Saumur.

A LOUER

Pour la St-Jean 1855,

UNE MAISON

Rue Cendrière,

Occupée par M^{me} veuve Peltier. S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e BASTY, notaire à Argenton-Château.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le mardi vingt-six décembre mil huit cent cinquante quatre, à midi,

Dans la maison du sieur BERTON, aubergiste à Massais,

DE LA MÉTAIRE

DU POYNOT,

Appartenant à la famille Chevreau, Et située dans les communes de Massais et Ulcot.

Sur la mise à prix de 29,414 fr.

Et de neuf hectares quatre-vingt-dix-huit ares de terre et pâtis, en la commune de Mauzé; exploités par le sieur Bastard.

En sept morceaux estimés 6,890 fr. qui seront vendus ensemble ou séparément.

Signé :

CHEDEAU.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile, AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE. Vue sur la Loire. S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

GRÉAUD, M^e BONNETIER, Rue Saint-Jean, à Saumur,

Prévient le public que, pour cause de départ, il vend ses marchandises à l'amiable, bien au-dessous du cours.

M^{me} TIFFENEAU-ROY, demeurant à Sainte-Maure, Indre-et-Loire, donne avis qu'elle possède à la Rollaudière, commune de Troguet, canton de l'Île-Bouchard, à un kilomètre de Paviers, des carrières ouvertes de calcaire hydraulique, avec fours, dont elle désirerait affermer le droit d'exploitation. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^{me} TIFFENEAU, et à M. MARTIN, son gendre, maire de Sainte-Maure. (650)

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e BONNIN, notaire à Thouars.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e BONNIN, notaire à Thouars,

Le mercredi vingt-sept décembre, mil huit cent cinquante-quatre à midi,

DE L'HOTEL DU LION D'OR,

Situé sur Lavault, commune de Thouars,

Sur la mise à prix de 11.000 fr.

Signé:

CHEDEAU.

(683)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, vis-à-vis la porte de l'église, occupée par plusieurs locataires.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (704)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 14 janvier 1855, à midi, à Lernaï, commune d'Antoigné,

Par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

PROPRIÉTÉ DE LERNAY, Communes d'Antoigné, de Saint-Martin-de-Sanzay et de Montreuil-Bellay, à 4 kilomètres de cette dernière ville et 1 kilomètre de la grande route,

Consistant en maison de maître, bâtiments de ferme, jardin, bois, prés, terres labourables et vignes, d'une contenance cadastrale de 31 hectares 41 ares.

L'adjudication aura lieu par lots séparés, au gré des acquéreurs.

On pourra traiter de gré à gré, avant l'adjudication, pour portion ou totalité.

S'adresser audit M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (692)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON, avec jardin et servitudes, sur la levée d'Enceinte, en face l'hôtel de M. Charles Trouillard.

S'adresser à M. GASNAULT jeune, près l'hôtel de France. (662)

M. PONSHURET, voulant se défaire de ses ARTICLES DU JOUR DE L'AN, prévient le public que toutes ses marchandises seront vendues au prix de facture, en bonbons et cartonnages. On trouvera un très-joli assortiment.

A AFFERMER

DE SUITE,

Pour entrer en jouissance à Noël 1856,

UNE TRÈS-BELLE FERME

Nommée l'Etang,

A Milly, commune de Gennes, Contenant 43 hectares 56 ares 30 centiares, consistant en maison d'habitation et d'exploitation, terre labourable, pré, bois et pâture.

S'adresser, pour traiter, soit à M. DELANDES, qui en est le propriétaire, demeurant à Bagueux, soit à M. MILLON-GUITARD, géomètre à Saumur.

A LOUER

Pour la St-Jean 1855,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Cendrrière,

Actuellement occupée par M. Pernot, menuisier.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (649)

A VENDRE

Une jolie MAISON, avec jardin, à Saumur.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (698)

On demande un APPRENTI pour la nouveauté.

S'adresser au bureau du journal.

INJECTION SAMPSO, 4 fr. guérit maladies secrètes. Bon préservatif. Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Ramboteau, 40. Expédie.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE,

Autorisée par ordonnances des 1^{er} septembre 1819 et 6 avril 1848.

Extrait du *Moniteur universel* du 11 novembre 1854.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 9 novembre courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, n^o 40.

Il lui a été rendu compte de la situation au 30 juin dernier. Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à trois milliards neuf cent cinquante-cinq millions six cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-sept francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à quarante-six mille huit cent quatre-vingt-trois assurés, pour dommages d'incendie, la somme de cinquante-cinq millions sept cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingts francs vingt-neuf centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres réglés avec la promptitude et la loyauté qui lui ont toujours valu la confiance publique, la *Compagnie française du Phénix* forme un fonds de réserve qui, au 30 juin 1854, était de trois millions cent cinq mille quatre cent soixante-deux francs soixante-seize centimes.

Primes réservées pour les risques cou-

rants 1,105,462 76 } 3,105,462 76

Réserve sociale 2,000,000 " }

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1^{er} juillet 1854 au 30 juin 1855 et années suivantes, dont le montant s'élève à plus de 16,000,000 francs.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du premier semestre 1854, qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie et contre l'explosion du gaz, toutes les propriétés construites, les mobiliers, les marchandises, soit en magasin, soit sur voitures de roulage; les fabriques, les denrées, les bestiaux et les récoltes. — Elle garantit les assurances faites par les Sociétés mutuelles. — Elle franchit les locaux de la responsabilité prévue par les articles 1733 et 1734 du Code civil. — Elle couvre le propriétaire des risques du voisin. — Elle garantit aussi le créancier hypothécaire de la perte qu'il pourrait éprouver par l'incendie de l'immeuble hypothéqué à sa créance.

L'assurance de ces différents risques se fait au moyen d'une prime annuelle très-modérée et calculée sur la classification des bâtiments et la nature des objets à assurer.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, agent de la Compagnie, à Saumur, qui communiquera également les conditions de l'assurance.

HOTEL BUDAN

Quai de l'École et place de la Bilange, à Saumur.

Cet hôtel, le mieux placé sous le rapport des affaires et de l'agrément, est près des voitures. — Le confortable en est connu.

Le magasin de comestibles qui en dépend est toujours des mieux approvisionnés. La cave, l'une des meilleures de France, offre des vins exquis et à des prix modérés. M. Budan ne parle pas du détail de ses comestibles, que tout le monde connaît.

La marée y arrive toujours deux fois par semaine, seulement la position (chaude) du magasin n'en permet pas l'étalage.

Dîners petits et grands au meilleur marché possible, à la ville et à la campagne; peu importe la distance, il transporte son matériel.

Le fameux fromage de Styton vient d'arriver.

Le dépôt du café Torréfié de Brisset de Bourges prend chaque jour une nouvelle faveur. (641)

CLASSE DE 1854.

M. DUTOUR, agent d'affaires à Angers,

S'empresse de porter à la connaissance des familles qu'il s'occupera cette année, comme par le passé, de remplacements militaires, à des conditions raisonnables.

Il ose espérer que, d'après l'empressement qu'il a mis à exécuter ses traités dans des temps difficiles, les pères de famille, lui accorderont leur confiance pour traiter.

S'adresser à M. CHANLOUINEAU père, propriétaire à Saumur, muni de ses pouvoirs. (714)

LA MÉNAGERIE PARISIENNE

Par GUSTAVE DORÉ.

LIONS, — LIONNES, — LIONS-SOTS, — PAONS, — RATS D'OPÉRA, — RATS D'ÉGOUT, — RATS PEINTS, — RATS DE JARDINS, — LOUPS, — LOUPS-CERVIERS, — VAUTOURS, — DINDONS, — OIES, — SERPENTS, — PIES, — CRAPAUDS, — COQS DE BARRIÈRE, — TIGRES, — SERINS, — PANTHÈRES, — CHOUETTES, — BUSES, — MERLANS, — OISEAUX DE POIE.

Cet album, lithographié par l'auteur des belles illustrations de Rabelais, est une des plus jolies publications de l'année. — Il se vend 8 francs à Paris, 10 francs rendu franco. Mais toute personne qui s'abonne au *Journal pour rire* a droit à recevoir la MÉNAGERIE PARISIENNE franche de port sur tous les points de la France, moyennant 5 francs seulement. Ainsi, en s'abonnant pour trois mois on paie 5 francs pour son abonnement et seulement 5 francs pour l'Album de la MÉNAGERIE PARISIENNE: total 10 francs. — On peut, bien entendu, s'abonner sans acheter l'Album.

ENVOYER UN BON DE POSTE OU UN BILLET A VUE SUR PARIS, AU DIRECTEUR DU JOURNAL POUR RIRE, RUE BERGÈRE, N^o 20. — Prix: 3 mois, 5 fr. — 6 mois, 10 fr. — Un an, 17 fr. — En s'abonnant pour un an on gagne 3 francs.